



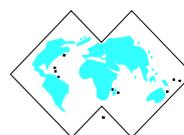
INITIATIVE FRANCAISE POUR LES RECIFS CORALLIENS

**STRATEGIE NATIONALE
POUR LES RECIFS CORALLIENS
DE L'OUTRE-MER**

Validée lors de la réunion du comité national IFRECOR
(21 et 22 décembre 1999 – la Réunion)



SECRETARIAT D'ETAT



A L'OUTRE-MER

Les récifs des collectivités de l'Outre-mer : quelques rappels

Les collectivités de l'Outre-mer entourées de récifs coralliens se distribuent dans les trois océans :

- dans l'Océan Pacifique : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Wallis, Futuna et Clipperton,
- dans l'Océan Indien : La Réunion, Mayotte et les îles Éparses (Tromelin, Juan de Nova, les Glorieuses, Europa, Bassas da India),
- dans les Caraïbes : la Martinique, la Guadeloupe et les îles qui s'y rattachent, Saint Barthélemy, Saint Martin, Marie-Galante, les Saintes, la Désirade.

Ces collectivités ont des statuts différents :

- La Réunion, la Martinique et la Guadeloupe sont des Départements d'Outre-mer.
- Wallis et Futuna et la Polynésie sont des Territoires d'Outre-mer
- La Nouvelle-Calédonie est une collectivité *sui generis*
- Mayotte est une collectivité territoriale.
- Les îles Éparses de l'océan indien et Clipperton ont des régimes particuliers.

Ces récifs coralliens représentent un linéaire total développé de plus de 5.000 km.

Au total, sur l'ensemble des DOM-TOM, les surfaces récifo-lagonaires couvrent environ 55.000 km² soit en moyenne le double des surfaces de terres émergées.

Surfaces récifo-lagonaires (km ²)	
Wallis et Futuna	65
Nouvelle-Calédonie	40 000
Polynésie française	12 800
Clipperton	4
La Guadeloupe	200
La Martinique	150
La Réunion	12
Mayotte	1 500
Iles Éparses	23

Des enjeux majeurs

Internationalement reconnu comme l'un des écosystèmes les plus importants, l'écosystème corallien est, avec la forêt tropicale, le plus diversifié et le plus complexe de la planète. Avec plusieurs milliers d'espèces, il est l'un des écosystèmes dans lequel la diversité spécifique est la plus élevée au plan national. C'est également l'un des écosystèmes les plus productifs, en production brute, et les récifs coralliens sont souvent considérés, dans le milieu océanique tropical particulièrement pauvre, comme des oasis dans un désert.

Outre cet intérêt écologique, ils ont une importance économique, sociale et culturelle majeure pour les pays qu'ils bordent : remparts contre la violence de la mer, ils ont un rôle de protection naturelle des côtes. Ils sont la principale source de nourriture de nombreux îliens et la pêche est une activité vitale dans plusieurs des collectivités de l'Outre-mer. Ils sont enfin le support d'activités touristiques et de loisirs essentielles à l'économie des collectivités.

Les écosystèmes associés aux récifs coralliens marins sont tout aussi importants :

Les *herbiers de phanérogames* sont des zones de nutrition, des zones de frayères et nourricerie ; ils ont un rôle de stabilisation du substrat sédimentaire et d'oxygénation des eaux.

Les *mangroves* sont des systèmes biologiques très productifs, des zones de reproduction et de nourricerie ; elles ont un rôle de fixation des sédiments et sont des agents de protection des côtes contre les tempêtes et contre l'érosion côtière ; elles sont une source de subsistance pour les populations côtières.

Les enjeux patrimoniaux particuliers des récifs des collectivités de l'Outre-mer

- Une surface totale de récifs d'environ 55.000 km², soit près de 10% de la surface mondiale de récifs
- Un linéaire côtier de récifs coralliens de plus de 5.000 km de récifs, en longueur développée,
- Des récifs coralliens dans les trois océans, (la France est le seul pays dans ce cas), ce qui explique la diversité exceptionnelle des formations récifales,
- La Polynésie regroupe près de 20% des atolls coralliens du monde,
- La Nouvelle-Calédonie possède la seconde plus grande barrière récifale du monde,
- En Nouvelle-Calédonie et à Mayotte se situent deux des rares doubles récifs-barrières au monde (moins de 10),
- Les récifs sont les écosystèmes marins les plus riches en espèces,
- Les récifs et écosystèmes associés constituent des sites d'importance majeure pour de nombreuses espèces rares ou menacées, dont les Dugongs (vaches marines) et les tortues

Des dégradations variables

Compte tenu de leur diversité et de leur dispersion, on peut estimer que plus de la moitié des récifs des DOM-TOM sont encore pratiquement inconnus et il est donc difficile de faire un bilan global ; il est probable, compte tenu des données dont nous disposons que le pourcentage de récifs dégradés soit inférieur à 5%, au regard de la surface totale des récifs des DOM-TOM.

Mais les situations sont très contrastées, les plus critiques se situant dans les îles les plus peuplées, où les récifs bordent les côtes (récifs essentiellement frangeants) : aux Antilles et à Mayotte, à La Réunion et dans les îles de la Société, en Polynésie française. Le pourcentage de dégradation des récifs frangeants dans ces îles atteint souvent 30% et le pourcentage de récifs menacés atteint ou dépasse 50%.

Des causes multiples de dégradation

Parmi les menaces majeures qui pèsent sur les récifs coralliens figurent :

- les pressions anthropiques locales, souvent chroniques, liées aux activités humaines en zone côtière et qui ont un impact localisé et immédiat,
- les pressions naturelles qui peuvent avoir des impacts à plus large échelle et à plus longue échéance et qui viennent compliquer les réponses des communautés coralliennes aux pressions locales.

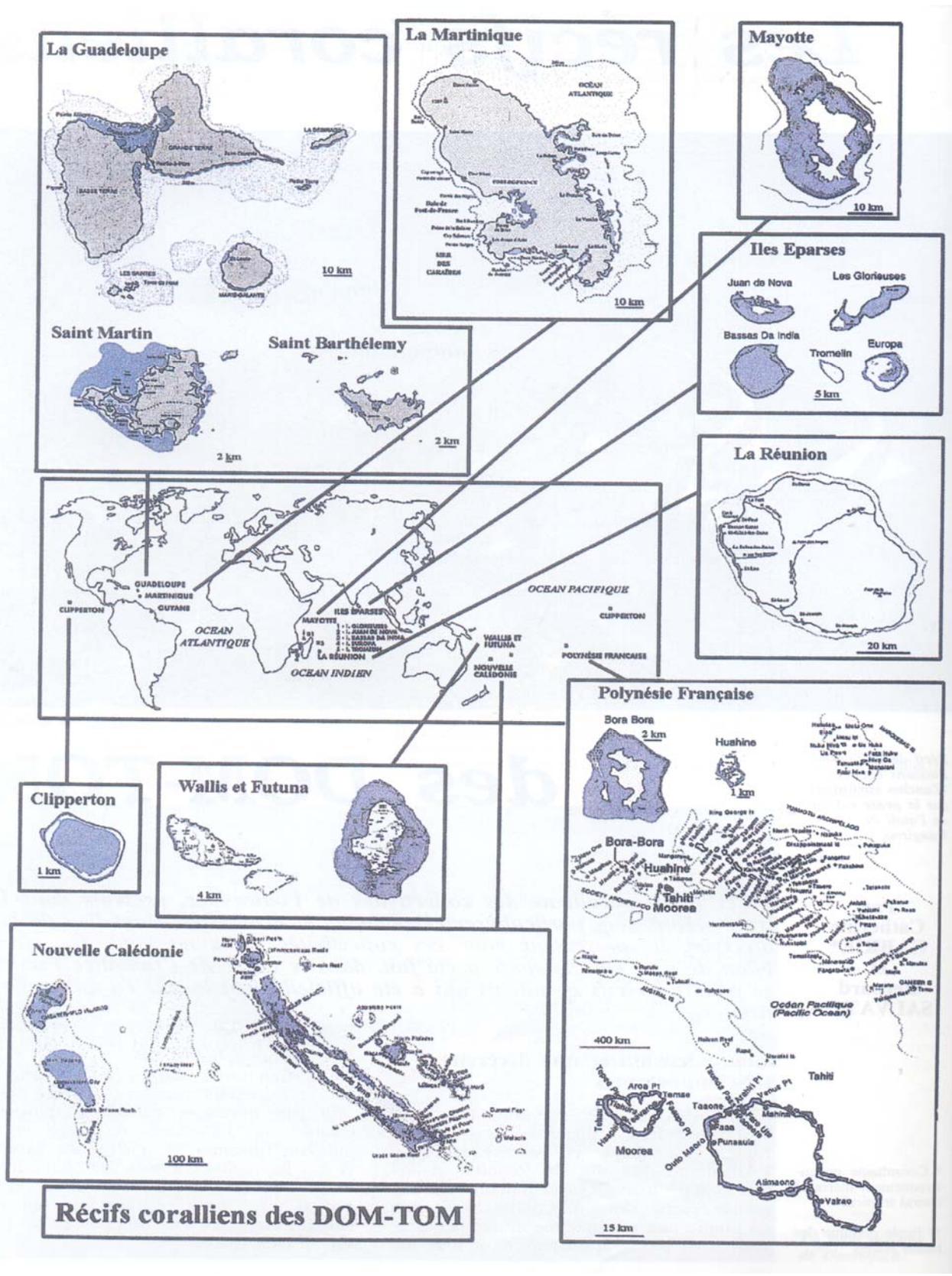
Les menaces naturelles sont liées aux changements globaux et à leurs effets associés, aux cyclones, au blanchissement des récifs coralliens, avec un événement particulièrement marqué en 97-98, aux infestations de l'étoile de mer *Acanthaster planci* et aux maladies des coraux.

Les menaces liées aux pressions anthropiques sont :

- la sédimentation, résultant de la déforestation et l'érosion des bassins versants
- la pollution des eaux liées aux rejets domestiques et industriels et aux activités agricoles
- Les dragages et les extractions dans les récifs
- Les remblais sur les récifs et la modification du trait de côte
- La surexploitation des ressources vivantes
- L'utilisation de techniques de pêche destructrices

Dans les collectivités françaises de l'Outre-mer, les deux premières menaces, sédimentation et érosion, sont les plus graves.

LES RECIFS CORALLIENS DES COLLECTIVITÉS DE L'OUTRE-MER



La Stratégie nationale pour les récifs coralliens

Objectif général

Assurer la protection des récifs coralliens et écosystèmes associés par une gestion intégrée des zones côtières et des bassins-versants pour le développement durable des collectivités de l’Outre-mer

Quelques définitions de la gestion intégrée des zones côtières

OCDE (1993)

“ La gestion intégrée des zones côtières est par essence la gestion des conflits et des synergies existant entre les différentes activités, de façon à tirer le meilleur parti de la zone côtière dans son ensemble, en liaison avec les objectifs locaux, régionaux nationaux et internationaux ”.

GESAMP (Joint Group of Experts on the Scientific Aspects of Marine Environmental Protection)

“ La gestion intégrée des zones côtières est un processus continu et dynamique rapprochant les intérêts du gouvernement et des communautés, de la science et de la gestion, des acteurs économiques et du public, par l’élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion intégrée pour la protection et le développement des ressources et des éco-socio-systèmes côtiers ”.

PNUÉ

La gestion intégrée des zones côtières, outil majeur du développement durable, est un processus permanent pour atteindre les objectifs d’un développement écologiquement soutenable, en tenant compte des contraintes physiques, sociales et économiques des conditions locales, ainsi que des contraintes légales, financières et administratives des institutions et systèmes locaux. C’est un processus qui encourage les relations entre activités de planification sectorielle pour atteindre des objectifs plus globaux.

Les grands axes stratégiques

Planifier pour prévenir

- Assurer la prise en compte des récifs coralliens et écosystèmes associés dans les politiques et les stratégies nationales et locales
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre concertées d'outils d'aménagement et de gestion
- Promouvoir la coordination de ces outils sur un même territoire pour une gestion intégrée des littoraux

Réduire les effets négatifs dus aux activités humaines, tout en assurant leur développement durable

- Prévenir et lutter contre les pollutions et les dégradations
- Gérer plus rationnellement les ressources vivantes
- Développer un tourisme durable
- Créer un réseau d'aires récifales protégées ou spécialement gérées

Connaître et comprendre pour gérer

- Renforcer les connaissances
- Intégrer les sciences sociales et économiques dans l'approche du milieu récifal
- Surveiller à long terme l'évolution de l'état de santé des récifs et évaluer l'impact des mesures
- De la recherche à la gestion : créer les outils d'aide à la décision

Informier et éduquer pour modifier les comportements

- Renforcer l'éducation en milieu scolaire
- Informer les décideurs et les aménageurs
- Informer les utilisateurs, les divers groupes d'acteurs directs ou indirects et le grand public
- Informer les scientifiques sur les outils d'aménagement et de gestion

Développer les moyens d'action

- Développer les moyens financiers
- Promouvoir et aider à la mise en place des outils réglementaires et techniques nécessaires

Développer les échanges et la coopération pour renforcer les synergies et valoriser les expériences

- Assurer les échanges d'expériences sur les récifs coralliens entre les collectivités de l'Outre-mer
- Renforcer la coopération régionale et internationale

Planifier pour prévenir

Assurer la prise en compte des récifs coralliens et écosystèmes associés dans les politiques et les stratégies nationales et locales

Constat

Avec près de 50.000 km² de récifs coralliens, la France se place parmi les pays ayant le plus de récifs. Elle est le seul pays à posséder des récifs coralliens dans les trois océans du monde. Cet écosystème est le plus riche des écosystèmes français, avec la forêt tropicale, et il a un rôle économique vital pour la plupart des collectivités. Malgré cet intérêt majeur, et jusqu'à très récemment, les récifs n'ont fait l'objet que de peu d'attention au niveau national et au niveau local, à l'exception de certaines collectivités. Il n'est par exemple pas fait mention des récifs dans la stratégie nationale de la biodiversité (Programme d'action pour la faune et la flore sauvage), qui ne couvre pas la diversité des collectivités, alors que la plus grande partie de cette biodiversité française se situe dans ces collectivités ; la protection des récifs ne fait l'objet que de très peu de financements nationaux. De même, jusqu'à ces dernières années les plans de développement des collectivités accordaient une faible attention à la protection de ces milieux.

La prise en compte de l'importance et de la vulnérabilité des récifs coralliens très en amont dans les réflexions sur les choix de développement et d'équipement des collectivités et dans les grandes politiques nationales devrait en assurer une meilleure protection.

Objectif

Assurer la prise en compte des récifs coralliens et écosystèmes associés dans les politiques et les stratégies nationales et locales

- Récifs considérés parmi les milieux nationaux d'intérêt majeur au même titre que les forêts, les zones humides, les tourbières (Plan national d'action sur la Biodiversité, Programme National de recherche)

Meilleure prise en compte des récifs dans les politiques locales, notamment dans les contrats de plan et de développement

Axes d'Actions

- Faire en sorte que l'État assure une meilleure prise en compte des récifs coralliens et écosystèmes associés dans les politiques et les stratégies nationales qu'il met en œuvre (Plan National d'Action Biodiversité, Programme National d'Environnement Côtier, ...).
- Faire en sorte, pour cela, que le comité national de l'IFRECOR joue son rôle d'information des responsables nationaux sur l'importance écologique, culturelle et socio-économique des récifs coralliens et s'assure que ces récifs sont considérés parmi les milieux nationaux d'intérêt majeur au même titre que les forêts, les zones humides, les tourbières.
- Renforcer le rôle d'incitation de l'État, en particulier du Ministère de l'Environnement et du Secrétariat d'État à l'Outre-mer dans l'élaboration, les négociations et les révisions des contrats de plan et de développement, pour assurer une meilleure prise en compte des récifs coralliens.
- Permettre au comité national de l'IFRECOR de jouer pleinement son rôle de conseil lors de l'élaboration, des négociations et des révisions des contrats de plan et de développement, notamment par l'analyse des impacts sur les récifs coralliens des orientations des politiques de développement retenues.

- Renforcer le rôle consultatif des comités locaux de l'IFRECOR lors de l'élaboration, la négociation et la révision des politiques de développement (DOCUP, programmes FED, contrats de plan et de développement ...).

Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre concertées d'outils d'aménagement et de gestion

Constat

La planification, au travers d'outils d'aménagement et de gestion, figure parmi les moyens les plus importants de protection des récifs coralliens. Deux outils, en particulier, qui ont un caractère juridique, sont bien adaptés :

- Le SAR et son chapitre particulier, le Schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), outil de planification spatiale, qui définit les grandes orientations en matière de protection, d'exploitation et d'aménagement du littoral. Il permet de préciser les mesures de protection du milieu marin et des espaces littoraux remarquables, et peut prescrire des sujétions particulières nécessaires à la préservation des écosystèmes et des équilibres écologiques.
- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui notamment permettent d'assurer un classement des récifs en zones sensibles et donc d'augmenter les exigences de traitement des eaux et de réduire les flux de substances polluantes en amont des zones récifales.

Ces outils sont réglementaires dans les DOM mais pas en Nouvelle-Calédonie, à Wallis et Futuna ni à Mayotte. L'équivalent du SMVM, le PGEM (Plan de Gestion des Espaces Maritimes) est réglementaire en Polynésie.

D'autres types de documents d'orientation permettent de prendre en compte les récifs très en amont, comme les schémas et plans de carrière ou de granulats, de déchets, de développement touristique, les chartes d'environnement ...

La prise en compte réelle de la sensibilité des écosystèmes marins tropicaux dans ces outils et leur mise en œuvre concertée et cohérente devrait à terme se traduire par une meilleure protection des récifs et écosystèmes associés.

Objectifs

- **Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre concertées d'outils d'orientation et de planification, dans les domaines concourant à la protection du littoral et de ses ressources, et s'assurer de la prise en compte systématique de la sensibilité des milieux marins dans ces réflexions globales de planification,**
- **Diffuser l'expérience dans ce domaine afin de faciliter l'échange d'expériences entre collectivités.**
 - Evaluation des expériences déjà acquises
 - Transfert aux autres collectivités
 - Appui à la mise en œuvre de ces documents (appui aux communes)
- Suivi des impacts

Axes d'actions

- Réaliser une évaluation des expériences déjà acquises sur les SMVM et les SDAGE/SAGE dans les DOM, sur les PGEM en Polynésie afin d'en tirer les enseignements utiles pour l'avenir, notamment en cas de révision et de modification de ces documents ou en cas d'élaboration de documents similaires,
- Présenter ces outils, notamment ceux de planification spatiale (type SMVM) et de gestion des eaux (type SDAGE) et, à leur demande, apporter un appui pour leur adaptation, leur élaboration et leur mise en

œuvre dans les collectivités où ils sont absents sur le plan réglementaire (Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Mayotte, et Polynésie, pour ce qui concerne le SDAGE),

- Mettre en œuvre ces documents d'orientation existants et, notamment, assurer la transcription des orientations dans les documents de planification à l'échelle de la commune (POS et autres schémas communaux),
- Renforcer le rôle du comité local de l'IFRECOR dans les concertations lors de l'élaboration et la mise en œuvre de ces outils.
- Suivre les impacts de ces outils sur l'état des récifs coralliens,
- Assurer les échanges d'expériences entre collectivités sur ces divers outils,
- Réaliser et diffuser un guide sur les expériences et bonnes pratiques dans le domaine de la gestion intégrée des zones côtières dans les collectivités pour valoriser l'expérience française dans ces domaines.

Promouvoir la coordination de ces outils sur un même territoire pour une gestion intégrée des littoraux

Constat

La multiplicité de ces outils à objectifs complémentaires sur des territoires insulaires de surface restreinte risque d'entraîner des recouvrements d'orientations peu cohérentes, voire plus ou moins contradictoires. L'expérience de la Réunion, qui concentre le plus grand nombre de ces outils, montre une « réelle méconnaissance des uns et des autres ». Une bonne coordination des ces outils de planification sectorielle, sur des espaces de gestion « homogène », permettra de les mettre en cohérence et d'assurer ainsi une protection maximale des zones récifales, par une gestion réellement intégrée.

Objectifs

- Favoriser la concertation entre les différentes administrations en charge de la gestion du littoral (aménagement, équipement, tourisme, environnement...), pour une approche de gestion intégrée,
- Analyser de façon transversale les divers outils d'aménagement et de gestion afin d'assurer leur cohérence sur un même territoire,
- Assurer des approches intégrées par zones de gestion homogènes (approche par bassins versants, baies)

Axes d'action

- Identifier les zones de gestion homogènes dans chacune des collectivités et prioriser ces zones en vue d'une approche intégrée, (comme le Grand-Cul de Sac Marin ou la Riviera en Guadeloupe ou comme la zone ouest de l'Hermitage ou Ste Rose sur la côte est à la Réunion),
- Étudier les possibilités de renforcer le rôle des comités locaux IFRECOR comme plate-forme de concertation pour l'intégration des outils dans ces zones,
- Élaborer des plans de gestion intégrée dans ces zones (contrats de baie, plans de gestion bassins-versants/milieu récifal récepteur, plans de gestion du lagon), en assurant la mise en cohérence des divers outils de planification existants.

Réduire les effets négatifs des activités humaines, tout en assurant leur développement durable

■ Prévenir et lutter contre les pollutions et les dégradations

Constat

L'analyse des causes de dégradation des récifs coralliens, dont les débuts datent des années 80 dans plusieurs collectivités de l'Outre-mer, montre que les activités humaines et notamment l'urbanisation croissante, l'aménagement du littoral et des bassins versants sont largement en cause : les modifications du profil littoral et l'érosion des bassins versants à la suite des défrichements pour l'aménagement, les équipements et l'agriculture, sont les principales causes de dégradation directe ; les rejets d'eaux usées domestiques et industrielles, l'écoulement des eaux pluviales polluées sont les principales causes des pollutions. Ces activités ont entraîné la disparition de récifs entiers par remblaiement ou dragages ou leur dégradation par augmentation des apports de matières en suspension, de nitrates, phosphates et de polluants toxiques.

Parmi toutes les causes de dégradation, à l'échelle de l'ensemble des collectivités, les problèmes d'érosion des bassins versants et les problèmes de pollution par les eaux usées sont les problèmes majeurs, à traiter en priorité.

Si les financements en matière d'assainissement sont abondants pour les investissements, en revanche, ils ne sont pas assurés pour la gestion et l'entretien. Il est important que les collectivités et les industriels qui font des efforts en matière d'assainissement, ce qui est pour eux très coûteux, soient récompensés de ces efforts, par rapport à ceux qui ne font pas d'efforts. C'est lié à la non application du principe pollueur-payeur.

La France a été pour beaucoup, au sein des pays de l'OCDE, dans la prise en compte systématique du principe « pollueur-payeur », or ce principe est difficile à mettre en œuvre dans les collectivités de l'Outre-mer. or c'est un puissant mode de financement des actions en matière d'assainissement.

La prévention et la lutte contre les pollutions et les dégradations passent par :

- la planification et la gestion des activités sur le littoral et des pollutions au niveau des bassins versants (objectif précédent)
- le recours systématique aux études d'impact pour tout aménagement en zone côtière
- la mise en œuvre de moyens techniques de lutte, d'outils réglementaires et d'outils économiques incitatifs ou répressifs, comme le principe « pollueur-payeur ».

Objectifs

- **Prévenir les causes en améliorant le recours systématique à l'étude d'impact et en renforçant le suivi des prescriptions et des mesures compensatoires.**
- **Mettre en œuvre les moyens techniques, réglementaires et économiques pour lutter contre les pollutions et les dégradations, en priorité dans le domaine de l'assainissement, de l'érosion et de la sédimentation.**
- **Promouvoir la mise en place de mesures institutionnelles**

Axes d'actions

Objectif 1 : Prévenir les causes en améliorant le recours systématique à l'étude d'impact et en renforçant le suivi des prescriptions et des mesures compensatoires

- Informer et conseiller les aménageurs
- Prévoir systématiquement un volet relatif aux milieux coralliens pour toute étude d'impact d'aménagements pouvant avoir un impact sur les récifs.
- Analyser les moyens d'assurer un suivi des prescriptions, notamment des mesures compensatoires,
- Assurer l'implication des comités locaux de l'IFRECOR dans l'examen des dossiers d'études d'impact d'aménagements pouvant avoir un impact sur les récifs.
- Appuyer l'élaboration d'une réglementation sur les études d'impact dans les collectivités où celle-ci est inexistante.

Objectif 2 : Mettre en œuvre les moyens techniques, réglementaires et économiques pour lutter contre les pollutions et les dégradations, en priorité dans le domaine de l'assainissement, de l'érosion et de la sédimentation.

Assainissement et déchets

- Renforcer les actions d'assainissement (domestique et industriel), de gestion des déchets et de maîtrise des eaux pluviales dans les collectivités (après hiérarchisation des zones les plus critiques),
- Renforcer l'appui aux communes et aux communautés de communes qui ont un rôle majeur à jouer dans ce domaine, et s'assurer de la transcription des préconisations des documents d'orientations dans les schémas communaux,
- Mettre en œuvre des moyens incitatifs au niveau des communes et des industries (labellisation « Pavillon Bleu », ...),
- Identifier des normes adaptées au milieu tropical et développer les connaissances sur les capacités de charge et d'assimilation des écosystèmes afin de mieux adapter et renforcer la réglementation et les contrôles sur les rejets d'eaux polluées,
- Élaborer un document sur les différentes techniques de prévention et de lutte contre les déversements d'eaux pluviales dans les lagons et le diffuser auprès des responsables (DDE, ...),
- Assurer un suivi de la qualité des eaux et diffuser les résultats.

Erosion/pollutions agricoles

- Accompagner l'évolution des pratiques culturales et des autres pratiques de terrassement vers des méthodes minimisant l'érosion des sols et les transports solides.
- Analyser les expériences existantes de lutte contre l'érosion agricole (Mayotte, La Réunion) ou la fixation des remblais (Nouvelle-Calédonie) et favoriser le transfert de ces expériences vers les autres collectivités,
- Identifier les technologies destinées à prévenir ou lutter contre l'érosion (érosion agricole, érosion liée aux terrassements, etc. ...) et élaborer des cahiers des charges propres à chaque type d'activité pour diffuser aux acteurs concernés dans les collectivités de l'Outre-mer.
- Élaborer des cahiers des charges d'une agriculture économe d'intrants et le diffuser,
- Mettre en place des codes de bonnes pratiques, notamment agricoles (méthodes minimisant l'érosion, et méthodes économes d'intrants).

Autres pollutions et dégradations

- Inventaire des risques de pollutions liées au trafic maritime et cartographie des risques dans les collectivités. Analyse de la mise en œuvre des plans POLMAR, en cas d'accident majeur.

Objectif 3 : Promouvoir la mise en place de mesures institutionnelles

- Promouvoir la mise en place de structures institutionnelles gérant les activités et les ressources comme les agences de l'eau, des déchets ou les agences foncières.

Gérer plus rationnellement les ressources vivantes

Constat

Dans plusieurs collectivités les ressources récifales sont souvent mal gérées et surexploitées. Dans certaines d'entre elles, les techniques de pêche destructrices sont encore utilisées (poison, dynamite, engins aux mailles trop petites). D'autre part, les connaissances biologiques des espèces sont souvent insuffisantes pour identifier les bonnes règles de gestion. Il n'existe actuellement dans les collectivités de l'Outre-mer que peu d'approches réelles de "gestion communautaire des ressources renouvelables" ; les notions de transfert de gestion aux usagers, de concertation et de négociation entre des acteurs qui interviennent sur un même espace ou utilisent les mêmes ressources, reconnues comme fondamentales, y sont rarement mises en œuvre.

Objectifs

- **Éliminer les pratiques de pêche destructrices**
- **Améliorer la connaissance des ressources exploitées en vue de développer des plans de gestion rationnelle**
- **Développer des plans de gestion rationnelle en favorisant la concertation et la gestion participative des ressources et se basant sur les usages traditionnels et les règles coutumières**
- **Développer les alternatives**
- **Contrôler l'importation/exportation de produits marins récifaux**

Axes d'action

Objectif 1 : Éliminer les pratiques de pêche destructrices

- Faire l'inventaire de ces pratiques et hiérarchiser les besoins d'interventions,
- Travailler avec les populations à définir les moyens les plus aptes à cesser les activités en cause,
- Mener des campagnes d'information sur les moyens retenus,
- Mettre en œuvre et faire appliquer des réglementations adaptées.

Objectif 2 : Améliorer la connaissance des ressources exploitées en vue de développer des plans de gestion rationnelle

- Réaliser un recueil des bonnes pratiques sur les études de ressources, notamment à partir des expériences de Nouvelle-Calédonie,
- Renforcer les connaissances de la ressource (études de stocks, dynamique des populations).

Objectif 3 : Développer des plans de gestion rationnelle en favorisant la concertation et la gestion participative des ressources et se basant sur les usages traditionnels et sur les règles coutumières

- Informer les acteurs et les administratifs sur le concept et les expériences connues, à partir d'un recueil de quelques expériences pilote en zone corallienne, à titre d'information,
- Identifier quelques zones d'application (zone de conflit ou de problème de surexploitation ; volontariat des communautés de pêcheurs) où mettre en œuvre ces outils de gestion contractuelle,
- Favoriser la création d'aires de gestion spéciales, destinées notamment à protéger certains habitats de la ressource, comme les zones de nurseries (cantonnements, réserves coutumières, vivrières, zones fermées à la pêche...),
- Renforcer et faire appliquer les réglementations,
- Mettre en place l'éco-labellisation des produits et des codes de bonnes conduites en matière de pêche.

Objectif 4 : Étudier les possibilités d'activités de substitution lorsque cela s'avère nécessaire (DCP, pêche hors lagon, aquaculture, ...)

Objectif 5 : Contrôler l'importation/exportation de produits marins récifaux

- Vérifier les sources d'importation des poissons d'aquarium et autres organismes récifaux en France,
- Sur la base des expériences déjà conduites ailleurs (USA) vérifier les bonnes pratiques de collecte et mettre en œuvre les moyens nécessaires aux contrôles.

■ Développer un tourisme durable

Constat

Le tourisme est l'un des secteurs d'activité majeure pour les îles coralliennes et une source importante de revenu. Le récif corallien par les paysages sous-marins qu'il offre est l'un des principaux atouts touristiques de ces îles. Le tourisme, bien géré, peut être un appui efficace à la protection des récifs coralliens, mais à l'inverse il contribue souvent à la dégradation et la pollution de ces récifs. Ainsi, en l'absence d'études d'impact notamment, les aménagements touristiques posent des problèmes en phase de chantier (terrassements, dragages de récifs, travaux divers ou sédimentation terrigène dans les lagons) et en phase d'exploitation, essentiellement par le rejet des eaux usées. Certaines activités touristiques peuvent être nuisibles pour les récifs, lorsqu'elles sont trop intensives, comme les mouillages des bateaux sur les coraux ou les herbiers, les rejets domestiques des bateaux, la fréquentation des récifs par les touristes qui piétinent les platiers, brisent des coraux et collectent des organismes.

Les objectifs sont donc d'assurer une planification des aménagements, de renforcer la participation du secteur touristique dans la protection des récifs coralliens et de lutter contre les dégradations qu'il engendre en phase d'aménagement d'une part et en phase d'exploitation d'autre part et enfin de mettre en place des codes de bonnes conduites.

Un certain nombre d'initiatives régionales (par exemple dans les Caraïbes) et internationales en faveur d'un tourisme durable existent et ont développé des standards : International Hotels Environment, Green Globe, British Airways Holidays, ECoNETT, ISO 14000. Une analyse de ces initiatives et des moyens d'application au tourisme dans les collectivités de l'Outre-mer permettrait d'identifier un certain nombre de bonnes pratiques à diffuser auprès des aménageurs et des opérateurs.

Objectifs

- **Planifier les aménagements touristiques**
- **Mieux impliquer les opérateurs touristiques dans les actions de protection des récifs**
- **Mettre en œuvre des mesures de lutte contre certaines pratiques touristiques**
- **Développer des moyens incitatifs (codes de bonne conduites, éco-labellisation)**

Axes d'action

Objectif 1 : Planifier les aménagements touristiques

- Assurer la planification des projets touristiques au travers d'outils adaptés, notamment le SMVM, qui identifie les pôles de développement touristiques, et les schémas de développement du tourisme (cf. objectif de planification),
- Identifier les capacités de charge sur des secteurs particulièrement sensibles,
- Élaborer un cahier des charges spécifique à l'étude d'impact des aménagements touristiques et le diffuser largement auprès des aménageurs,
- S'assurer du suivi des prescriptions des études d'impact.

Objectif 2 : Mieux impliquer les opérateurs touristiques dans les actions de protection des récifs

- Réaliser une information spécifique pour les opérateurs touristiques sur l'importance et la sensibilité des récifs coralliens et les risques inhérents aux activités,
- Sur la base des expériences internationales, réaliser un recueil des bonnes pratiques en matière d'exploitation (limitation et recyclage des flux d'eau, de déchets) et en matière d'activités touristiques et les diffuser auprès des opérateurs.
- Mettre en place des produits touristiques pédagogiques orientés vers une meilleure connaissance et protection des récifs coralliens,

Objectif 3 : Mettre en œuvre des mesures concrètes de lutte contre les dégradations liées à certaines pratiques touristiques (mouillages, rejets d'eaux usées domestiques par les bateaux, piétinement des platiers),

Objectif 4 : Développer des moyens incitatifs (codes de bonne conduites, éco-labellisation)

Créer un réseau d'aires récifales protégées

Constat

Depuis les zones à activités multiples jusqu'aux petites zones de réserves relativement strictes, au sein desquelles les activités sont soit réglementées soit interdites, l'impact des aires protégées sur le maintien des écosystèmes et des ressources est largement prouvé à travers les nombreuses expériences au niveau mondial. A l'échelle nationale, trop peu de récifs (seulement environ 1% en surface) sont encore protégés par des mesures réglementaires (réserves, parcs etc.). Des récifs de grand intérêt, sur le plan national et international, ne sont pas protégés et l'on note une absence de réflexion globale et de coordination, à l'échelon national, sur la protection de la biodiversité récifale. Les réglementations en matière d'aires protégées sont encore insuffisantes - voire inexistantes - dans certains TOM. La gestion des aires protégées existantes n'est effective que dans peu de cas. Les espèces récifales, ou qui vivent en partie dans les récifs (tortues, dugong,...), sont souvent mal protégées.

Les enjeux de protection peuvent être divers (protection de la biodiversité, protection de ressources commerciales, développement du tourisme, ...) ; d'autre part ces enjeux peuvent être uniquement de portée locale ou régionale, tandis que d'autres enjeux, notamment la protection de la biodiversité, ont une portée plus nationale, voire internationale, et justifient la création d'un réseau national regroupant les récifs les plus importants sur le plan national (les critères restent à établir) et devant bénéficier d'une labellisation et d'un appui de l'État ou d'une labellisation internationale (RAMSAR, MAB, Patrimoine Mondial).

La France fait partie du comité permanent de la Convention de Ramsar depuis cette année, où elle représente l'Europe. Lors de la 7^{ème} conférence des Parties, au Costa Rica, et devant leur sous-représentation, la conférence a recommandé aux Parties de désigner des récifs coralliens (recommandation 6.7). La France n'a pour l'instant que 18 sites d'importance internationale et il serait tout à fait important qu'un certain nombre de récifs puissent être rapidement proposés dans le cadre de cette convention. La 8^{ème} conférence des Parties qui se réunira dans 3 ans en Espagne a des objectifs d'augmenter le nombre de site à l'échelle planétaire, l'objectif étant de passer de 1000 sites actuellement désignés à 2000 en 2500. Il est donc important, compte tenu de sa position forte en matière de récifs coralliens, et de l'importance internationale des récifs coralliens, que la France se situe à un bon niveau par rapport aux autres Etats membres.

Il est important de souligner que la création d'aires protégées sur des milieux récifaux devra intégrer également tous les écosystèmes qui y sont associés, notamment les mangroves et les herbiers de phanérogames.

Objectifs

- Favoriser la création concertée et la gestion d'aires protégées dans les collectivités
- Créer un réseau national d'aires protégées
- Assurer la protection des espèces les plus menacées

Axes d'actions

Objectif 1 : Favoriser la création concertée et la gestion d'aires protégées dans les collectivités

- Poursuivre les inventaires des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) marines dans les DOM et, à leur demande, transférer le concept et la méthodologie aux autres collectivités pour y initier des inventaires similaires.
- Réfléchir au concept de parcs marins régionaux ou territoriaux.
- Appuyer la création d'aires marines protégées dans les collectivités à l'aide des divers outils existants, les mieux adaptés aux objectifs de protection
- Renforcer les moyens d'une gestion effective et efficace, en favorisant autant que possible la gestion participative et contractuelle avec les acteurs.

- Favoriser les échanges d'expériences et les techniques en matière de gestion (plans de gestion, interprétation, sentiers sous-marins, bouées de mouillage, etc. ...).
- Étudier l'effet des aires protégées sur le milieu et les ressources.
- Favoriser l'émergence de réseaux internationaux régionaux d'aires protégées, à l'exemple du CAR PNUE Caraïbes.
- Appuyer la mise en place de réglementations sur les aires protégées à Mayotte et à Wallis et Futuna.
- Renforcer le rôle du Conservatoire du Littoral dans la protection et la gestion amont des zones récifales
- Réfléchir aux moyens d'appui, d'assistance, et s'il y a lieu d'intervention, du Conservatoire du Littoral en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie et à Wallis et Futuna, à leur demande.

Objectif 2 : Créer un réseau national d'aires protégées

- Identifier les critères d'appartenance au réseau.
- Inventorier les aires protégées déjà existantes et devant faire partie du réseau.
- Identifier les autres récifs d'intérêt national devant faire partie du réseau.
- Assurer la création progressive d'aires protégées sur ces derniers, en utilisant les outils les mieux adaptés aux objectifs (parcs, RAMSAR, MAB, ...).
- Assurer une cohérence dans les objectifs généraux de gestion de ces aires et mettre en réseau leurs gestionnaires.
- Ouvrir une réflexion approfondie sur la mise en protection possible des récifs et îles éparses inhabitées appartenant à l'État ou à certaines collectivités de l'Outre-mer : les Iles Éparses et bancs coralliens de l'Océan indien (en particulier Europa), Clipperton, les îles Huon et Surprise, et les atolls de Chesterfield et Bellona, en Calédonie.

Objectif 3 : Assurer la protection des espèces les plus menacées

- Élaborer un plan d'action pour la sauvegarde du *Dugong* à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie,
- Élaborer un plan d'action pour la sauvegarde des tortues de mer dans les collectivités de l'Outre-mer
- Évaluer l'application de la CITES dans les collectivités de l'Outre-mer, pour les espèces « récifales » (au sens large)
- Inventorier les espèces récifales menacées des collectivités de l'Outre-mer et proposer un plan d'action pour les plus menacées.

Connaître et comprendre pour gérer

Renforcer les connaissances

Constat

En raison des caractéristiques particulières et uniques des récifs coralliens, de leur richesse, et de leur importance sur le plan international, des recherches spécifiquement orientées vers ces écosystèmes sont indispensables.

Le niveau des connaissances est très inégal suivant les DOM-TOM. La Réunion et le récif de Tiahura à Moorea (Polynésie française) sont les plus étudiés et les mieux connus. Mais en revanche, environ 80% des formations récifales des collectivités de l'Outre-mer n'ont pratiquement jamais été visitées et demeurent quasiment inconnues (Wallis et Futuna, la majorité des récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie, Mayotte, Iles Éparses).

La connaissance des Iles Éparses, en particulier, est importante car inhabitées et éloignées des influences humaines elles peuvent servir de référence pour comparer l'état d'évolution de récifs sous influence de différents types de dégradations. Par ailleurs, il s'agit d'îles de petite taille, éloignées les unes des autres, dont les populations fractionnées permettent d'avoir des informations importantes, en terme de biogéographie, sur les relations entre les différentes provinces récifales et, en particulier, savoir quel est le degré de « connectivité » entre ces provinces.

D'autre part, les recherches sur les récifs coralliens sont encore relativement récentes et les connaissances fondamentales sur les écosystèmes, leur écologie et leur fonctionnement, leur grande variabilité dans le temps et dans l'espace, l'importance des ressources, leur dynamique, ... doivent encore être renforcées car ces connaissances de base sont indispensables pour prendre des décisions adaptées. Il ne peut y avoir de développement durable sans recherche (Conférence de l'UNESCO, 1999). La recherche fournit les informations aux sciences appliquées et au développement des politiques de gestion des zones côtières.

Connaissances par collectivités	M-G	Ma	Reu	NC	W-F	PF
Composants	**(*)	*(*)	***	**	(*)	***
Structures (Organisation)	**	**	**(*)	(*)	-	**(*)
Fonct. Métabolisme	-	-	***	-	-	**(*)
Modélisation lagon	-	-	-	*(*)	-	**
Modélisation récif	-	-	-	-	-	**
Total *	4,5	3,5	8,5	4	0,5	12

On constate malheureusement que les moyens affectés à ces recherches fondamentales tendent à diminuer, comme l'indique par exemple l'inclusion au sein du PNEC (Programme National Environnement Côtier) du programme national de recherche sur les récifs coralliens (PNRCCO), et la diminution des crédits correspondants, dans une période où l'accent est mis au niveau mondial sur l'importance majeure de ces écosystèmes. On constate aussi qu'il reste peu de taxonomistes récifaux et que d'ici quelques années, peu de jeunes chercheurs pourront prendre la relève.

Par ailleurs, on connaît mal les processus qui conduisent aux dégradations dites naturelles (changements climatiques et blanchissement, maladies, ...) ainsi que l'impact réel des différentes activités anthropiques, notamment des polluants, sur les milieux et les ressources. Ces connaissances sont fondamentales pour développer des moyens de prévention et de lutte efficaces.

Objectifs

- Renforcer les connaissances sur les récifs peu ou mal connus
- Renforcer les connaissances sur l'écologie et le fonctionnement de ces écosystèmes
- Renforcer les connaissances sur l'impact des activités humaines sur ces écosystèmes et sur les méthodologies appropriées de prévention et de lutte

Axes d'action

Objectif 1 : Renforcer les connaissances sur les récifs peu ou mal connus

- Étudier des récifs français encore inconnus ou mal connus : Wallis et Futuna, Mayotte et Nouvelle-Calédonie,
- Étudier les récifs identifiés comme les plus intéressants, sur le plan scientifique, au niveau international et national en vue de leur intégration dans le réseau des aires protégées,

Objectif 2 : Renforcer les connaissances sur l'écologie et le fonctionnement des écosystèmes

- Renforcer la part des recherches sur les récifs coralliens au sein du Programme National d'Environnement Côtier (PNEC).
- Renforcer la part des recherches sur les récifs coralliens au sein des autres grands programmes nationaux et internationaux, comme le programme DIVERSITAS.
- Obtenir les moyens financiers nécessaires au développement de la recherche sur les récifs coralliens, dans les domaines prioritaires.
- Conduire les études nécessaires à la connaissance des ressources pour la mise en place de règles de gestion rationnelle (études des stocks, dynamique des populations, taux de capture soutenable, ...).
- Conduire, dans les zones où cela s'avère nécessaire, des études bathymétriques et courantologiques.
- Soutenir l'Association française pour les Récifs Coralliens (ACOR).

Objectif 3 : Renforcer les connaissances sur l'impact des activités humaines sur ces écosystèmes et sur les méthodologies appropriées de prévention et de lutte

- Établir un bilan des connaissances actuelles pour orienter le renforcement des recherches sur l'impact des activités humaines sur les récifs coralliens, afin de mieux comprendre les phénomènes : impact des polluants (pesticides), impact du rejet des nutriments (engrais), impact des apports terrigènes, impact du piétinement.
- Évaluer les capacités d'assimilation du milieu récepteur et les capacités de régénération en vue d'identifier les seuils de toxicité.
- Étudier les processus de réhabilitation et de restauration des milieux dégradés.
- Étudier les effets des aires protégées marines.

Intégrer les sciences sociales et économiques dans l'approche du milieu récifal

Constat

Le contexte social et culturel est très différent au sein d'une collectivité et entre les collectivités de l'Outre-mer. Cette diversité se traduit par des perceptions de l'environnement, des coutumes et des usages différents qu'il est important de prendre en compte dans la gestion. Les recherches sont encore trop cloisonnées et l'intégration des données économiques, culturelles et sociales aux sciences biologiques devrait permettre d'améliorer la prise de décision, et le recours à des outils et des approches mieux adaptées aux réalités culturelles et sociales des différentes collectivités.

D'autre part, la connaissance de la valeur économique de ces écosystèmes et l'analyse coût-bénéfice des décisions de développement et d'aménagement sont indispensables pour éclairer les choix des décideurs en matière de développement.

Objectifs

- **Favoriser la création de pôles national et locaux de compétences scientifiques et techniques pluridisciplinaires**
- **Renforcer les connaissances sur le contexte socioculturel des différentes collectivités**
- **Conduire des recherches sur la valeur économique des récifs**

Axes d'action

Objectif 1 : Favoriser la création de pôles de compétence scientifique et technique pluridisciplinaire

Objectif 2 : Renforcer les connaissances sur le contexte socioculturel des différentes collectivités

- Étudier le contexte social et culturel des collectivités de l'Outre-mer et notamment les perceptions de l'environnement, les modes d'appropriation du foncier et les modes de gestion des ressources renouvelables, tenure, droit coutumier, modes d'organisation des communautés, évolution des comportements, contraintes culturelles liées à la protection et à la diversification en matière de valorisation de ressources.
- Étudier les stratégies permettant une meilleure implication des communautés et des acteurs pour la protection et la gestion participative,
- Réaliser des études socio-économiques sur les activités induisant des pressions sur les récifs (pêche notamment).

Objectif 3 : Conduire des recherches sur la valeur économique des récifs

- Conduire, dans chacune des collectivités, des recherches sur la valeur économique des récifs en quantifiant leurs retombées financières et sociales et les coûts engendrés par leur destruction.
- Porter ces résultats à la connaissance des décideurs, notamment ceux dont les activités ont un impact direct ou indirect sur les récifs.

Surveiller à long terme l'évolution de l'état de santé des récifs et évaluer l'impact des mesures

Constat

Les mesures de protection et la gestion durable des récifs, pour être efficaces, nécessitent un suivi rigoureux et soutenu. Une bonne connaissance et compréhension des tendances dans l'état de santé des récifs est nécessaire pour reconnaître les signes de modifications et de dégradations et apporter des réponses rapides.

Compte tenu de la complexité, la variabilité, et la vulnérabilité de ces écosystèmes, les stratégies d'aménagement et de gestion, comme le zonage, les quotas, les méthodes, les périodes d'ouverture ou de fermeture de saisons de pêche, doivent être éminemment adaptatives et donc reposer sur un suivi et une évaluation périodiques des résultats et de l'impact des options prises, de façon à les réorienter et les modifier si nécessaire.

Objectifs

- **Élaborer un réseau de surveillance des récifs coralliens dans l'ensemble des collectivités de l'Outre-mer et participer aux réseaux internationaux de suivi (GCRMN et Reef Check)**
- **Développer un suivi national, sur la base d'indicateurs d'intérêt national**
- **Assurer une évaluation des mesures prises.**
 - Concourir à la création d'un réseau de surveillance des récifs coralliens dans l'ensemble des collectivités de l'Outre-mer et participer aux réseaux internationaux de suivi (GCRMN et Reef Check)
 - Développer un suivi national, sur la base d'indicateurs pertinents à l'échelon national
 - Assurer une évaluation des mesures prises en faveur des récifs.

Axes d'actions

Objectif 1 : Concourir à la création d'observatoires des récifs et de la qualité des eaux dans l'ensemble des collectivités de l'Outre-mer et participer aux réseaux internationaux de suivi des récifs coralliens (GCRMN et Reef Check)

- Appuyer la constitution d'un réseau de surveillance des récifs dans les collectivités de l'Outre-mer où ils sont encore inexistantes et favoriser leur extension là où ils sont présents.
- Appuyer la constitution d'un observatoire de la qualité des eaux dans toutes les collectivités.
- Pérenniser les moyens de ces réseaux.
- Favoriser la constitution de réseaux internationaux régionaux.
- Appuyer les candidatures de collectivités de l'Outre-mer françaises comme sous-nœuds du GCRMN (Polynésie et N.C. dans le Pacifique, Réunion dans l'Océan indien ? Caraïbes ?).
- Assurer une large diffusion des résultats.

Objectif 2 : Développer un suivi national, sur la base d'indicateurs d'intérêt national

- Rechercher une certaine homogénéisation dans les approches de surveillance des diverses collectivités de l'Outre-mer.
- Mettre en réseau les observatoires des collectivités de l'Outre-mer.
- Mettre en place un certain nombre d'indicateurs d'intérêt national, avec l'appui de l'IFEN.
- Identifier un point focal national de centralisation de certaines informations pertinentes à l'échelon national (IFEN), et constituer une banque de données.
- Éditer périodiquement un état des récifs, notamment sur une base cartographique.

Objectif 3 : Assurer une évaluation des mesures prises

- Identifier des indicateurs de performance et assurer un suivi-évaluation des actions réalisées avec le concours du comité national dans les collectivités de l'Outre-mer.
- Évaluer l'impact des politiques mises en œuvre et notamment assurer, lorsqu'ils existent, le suivi des indicateurs d'évaluation identifiés dans le cadre des contrats de plan et de développement, des DOCUP et des programmes indicatifs.

■ De la recherche à la gestion : créer les outils d'aide à la décision

Objectif 1 : Réaliser une cartographie de l'ensemble des récifs coralliens des collectivités

- Développer une cartographie générale (faible résolution) de l'ensemble des récifs coralliens français, en utilisant les images satellites pour caractériser de façon large et globale les différents types de récifs et d'habitats, rationaliser les programmes de surveillance, les choix d'aires marines à intégrer dans le réseau national et posséder une cartographie « de base » de l'ensemble des récifs.
- Développer des SIG et des cartographies thématiques (haute résolution), à partir notamment d'images aériennes et de vérités terrain, adaptées à la prise de décision, en priorité sur les aires protégées, les sites les plus sensibles ou les zones soumises à de fortes pressions.

Objectif 2 : Favoriser le transfert des connaissances

- Favoriser le transfert des connaissances scientifiques en outils d'aide à la décision, en particulier cartographies (cf. objectif 1), banques de données.
- Constituer des bases de connaissance « récifs ».
- Constituer au niveau local des pôles de regroupement de ces informations, afin d'éviter leur dispersion et faciliter leur accessibilité.
- Favoriser une large publication des résultats des surveillances (qualité des eaux, état des récifs) à destination des décideurs et du grand public.

Informier, former et éduquer pour modifier les comportements

Constat

L'un des premiers constats de l'atelier international ICRI (ITMEMS) qui s'est tenu à Townsville en 1998 est que « l'ignorance détruit les récifs coralliens et leurs écosystèmes associés ». L'une des recommandations de ces travaux a donc été de lancer des campagnes d'information à destination des différents publics afin de modifier les comportements, les valeurs et les décisions au sujet des récifs coralliens. Ces campagnes d'information ont pour objectifs de faire connaître la forte valeur écologique, économique et culturelle des récifs coralliens et d'informer les acteurs sur les impacts que leurs activités peuvent avoir sur ces récifs. Les cibles sont diverses : les jeunes, au travers notamment de l'éducation scolaire, les décideurs, les acteurs qui ont un impact direct ou indirect sur les récifs et tous les utilisateurs directs des récifs. Enfin, il est important que les scientifiques participent à la décision en matière de protection et de gestion et qu'ils soient pour cela informés des outils.

Objectifs

- **Renforcer l'éducation en milieu scolaire**
- **Informier les décideurs et les aménageurs**
- **Informier les utilisateurs, les divers groupes d'acteurs directs ou indirects et le grand public**
- **Informier les scientifiques sur les outils d'aménagement et de gestion**

Axes d'action

Objectif 1 : Renforcer l'éducation en milieu scolaire

- Intégrer l'étude de l'écologie récifale dans les programmes scolaires des collectivités de l'Outre-mer qui possèdent des récifs,
- Élaborer des matériels pédagogiques adaptés aux récifs
- Assurer un transfert d'outils et d'expériences entre collectivités de l'Outre-mer.

Objectif 2 : Informier les décideurs et les aménageurs

- Informier les décideurs et les responsables des collectivités locales sur l'intérêt majeur des récifs (socio-économique, écologique et culturel) et sur l'importance de les intégrer dans les politiques de développement et les schémas d'aménagement.
- Leur fournir les éléments utiles à leurs décisions, notamment les données sur la valeur économique des récifs et les données scientifiques.
- Les informer des actions menées sur les récifs, notamment dans le cadre de l'IFRECOR

Objectif 3 : Informier les utilisateurs et les différents groupes d'acteurs

- Informier de façon ciblée les acteurs indirects : agriculteurs, industriels, opérateurs touristiques,...
- Informier de façon ciblée les utilisateurs directs : pêcheurs, touristes, plaisanciers, ...
- Grand public : préparer et mettre en œuvre une campagne d'information nationale dans l'ensemble des collectivités de l'Outre-mer et en métropole sur l'IFRECOR, la stratégie nationale et le plan d'action.
- Médiatiser les actions menées sur les récifs.
- Organiser la coordination de l'information et de la sensibilisation pour la rendre plus cohérente

Objectif 4 : Informier les scientifiques sur les outils d'aménagement et de gestion

- Informier les scientifiques sur leur rôle important dans le domaine de l'élaboration du contenu des outils de planification d'aménagement et de gestion.
- Faire connaître aux scientifiques les outils d'aménagement, de gestion et de protection existants.

Développer les moyens d'action

Développer les moyens financiers

Constat

Les contrats de plan figurent parmi les principaux moyens de financer des actions en faveur directe ou indirecte des récifs coralliens. Pour les DOM, les financements européens peuvent également être mobilisés. Mais il faut souligner la situation particulière des Territoires, de la Nouvelle-Calédonie et de Mayotte, assimilés aux pays ACP au niveau de l'Union Européenne. De ce fait ils n'ont pas accès aux financements européens mis en œuvre dans l'Union en faveur de l'environnement. Enfin, à ce jour la participation du secteur privé est très faible en France, et les moyens d'une plus forte mobilisation de ce secteur doivent être recherchés.

Objectifs

- **Renforcer à l'avenir les moyens financiers des contrats de plan et de développement consacrés aux récifs coralliens**
- **Améliorer l'accès des collectivités de l'Outre-mer aux différents programmes et financements nationaux et internationaux**
- **Favoriser l'implication du secteur privé dans le financement de la protection des récifs**
- **Créer ou appuyer le redéploiement de certaines taxes « environnement » au profit de la protection et de la gestion des récifs coralliens (taxes vertes, pollueur-payeur, taxes départementales,...)**

Axes d'action

Objectif 1 : Renforcer à l'avenir les moyens financiers des contrats de plan et de développement consacrés aux récifs coralliens

Objectif 2 : Améliorer l'accès des collectivités de l'Outre-mer aux différents programmes et financements nationaux et internationaux

- Explorer les voies de financements possibles au niveau européen pour les Territoires, la Nouvelle-Calédonie et Mayotte.
- Faire un recensement de la contribution française aux grands fonds internationaux et identifier les autres fonds français mobilisables.
- Favoriser l'information des acteurs des collectivités de l'Outre-mer sur les programmes et financements internationaux en faveur des récifs (FEM/FFEM, Banque Mondiale, CEE, PNUE, PNUD, ...),

Objectif 3 : Favoriser l'implication du secteur privé dans le financement de la protection des récifs

- Favoriser une meilleure intégration du secteur privé (opérateurs touristiques et industriels notamment) dans le financement des actions ; pour cela diffuser les expériences déjà en cours au niveau national et international.
- Développer les outils de financements que sont les « trust-fund » et les fondations au niveau national ou au niveau local.

Objectif 4 : Créer ou appuyer le redéploiement de certaines taxes « environnement » au profit de la protection et de la gestion des récifs coralliens (taxes vertes, pollueur-payeur, taxes départementales, ...)

Promouvoir et aider à la mise en place des outils réglementaires et techniques nécessaires

Constat

Si les grandes lois nationales s'appliquent aux DOM, elles ne s'appliquent pas automatiquement dans les autres collectivités. Aussi quelques vides juridiques existent-ils dans certaines d'entre elles. Par ailleurs, du fait de la superposition des textes de loi, on peut y rencontrer une situation de flou juridique et, du fait des problèmes de répartition et de recouvrement des compétences entre l'État et les collectivités, une complexité dans l'application de certains textes. D'une manière générale, même dans les collectivités où les réglementations sont suffisantes, le problème majeur réside dans la difficulté de les faire appliquer.

Objectifs

- **Améliorer l'application des conventions internationales concernant les récifs (CITES, Biodiversité, RAMSAR, ...)**
- **Compléter et harmoniser le *corpus juridique* local si nécessaire**
- **Concourir au renforcement des moyens d'actions (concertation, surveillance et répression) pour faire appliquer les réglementations**

Axes d'action

Objectif 1 : Améliorer l'application des conventions internationales concernant les récifs (CITES, Biodiversité, RAMSAR etc.,...).

- Faire une évaluation de la mise en application des conventions internationales (notamment CITES, Biodiversité, RAMSAR et autres) dans les collectivités de l'Outre-mer de façon à identifier les moyens d'améliorer cette application.
- Renforcer le rôle consultatif du comité national de l'IFRECOR auprès des commissions nationales des conventions (RAMSAR, Commission française du Développement Durable).

Objectif 2 : compléter et harmoniser le *corpus juridique* local si nécessaire

- Conduire, en liaison avec les comités locaux, une réflexion sur les recouvrement de compétence Etat/Territoires dans les eaux marines (Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Wallis et Futuna, Mayotte).
- Appuyer, à leur demande, la mise en place de réglementations sur l'environnement, les aires protégées, les études d'impact, les outils de planification et d'orientations, dans les collectivités où ces réglementations sont inexistantes.
- Favoriser l'intégration du droit coutumier dans la protection et la gestion durable des récifs coralliens.

Objectif 3 : Renforcer les moyens d'actions (surveillance, concertation et répression) pour faire appliquer les réglementations

Développer les échanges et la coopération pour renforcer les synergies et valoriser les expériences

Assurer les échanges d'expériences sur les récifs coralliens entre les collectivités de l'Outre-mer

Constat

Malgré des problématiques souvent similaires auxquelles elles sont confrontées, on constate à l'heure actuelle qu'il existe peu d'échanges entre les collectivités de l'Outre-mer, relativement isolées et mal informées des actions menées ailleurs, à l'exception des relations entre les scientifiques. Le renforcement de ces relations afin de favoriser des approches communes, de contribuer au transfert des connaissances et aux échanges d'expériences doit être recherché.

Objectifs

- **Mettre les principaux acteurs en réseau**
- **Assurer un transfert des expériences et des connaissances entre collectivités et avec la métropole**

Axes d'action

Objectif 1 : Mettre les principaux acteurs en réseau

Objectif 2 : Assurer un transfert des expériences et des connaissances entre les collectivités et avec la métropole

- Favoriser les échanges sur les méthodes et les expériences entre collectivités
- Favoriser les échanges collectivités/Métropole.
- Mettre en place sur la toile un forum d'échanges à travers le site du comité national de l'IFRECOR.
- Obtenir du MATE que le responsable du secrétariat du comité de l'IFRECOR joue le rôle de coordonnateur au sein dudit Ministère pour les échanges et la diffusion d'information à destination des collectivités de l'Outre-mer, et inversement depuis les collectivités vers les différents services ministère.

■ Renforcer la coopération régionale et internationale

Objectif 1 : Renforcer la coopération internationale régionale

- Favoriser l'implication des comités locaux **dans les travaux** des structures de coopération régionales existantes dans leurs grands ensembles géographiques régionaux d'appartenance.
- **Problème de Mayotte**
- Faire valoir, dans ce cadre, les compétences françaises dans les domaines de la recherche, de la gestion et des nouvelles technologies, notamment en matière de gestion durable des récifs coralliens et de gestion intégrée des zones côtières.
- Faciliter le développement d'actions d'intérêt commun à l'échelle régionale.

Objectif 2 : Obtenir le renforcement de la présence française dans les rencontres et instances internationales

- Favoriser la promotion des technologies et des savoir-faire français en matière de gestion intégrée des zones côtières et de gestion durable des récifs,
- Mettre en valeur et diffuser les connaissances françaises dans les domaines scientifique et technique sur les récifs coralliens tant pour ce qui concerne la recherche fondamentale que pour la recherche en vue du développement,
- Valoriser les technologies françaises (lutte contre l'érosion et la sédimentation, lutte contre le départ des fines de corail des chantiers sur récifs,...)
- Favoriser la participation des équipes françaises, des établissements publics, des chercheurs et des bureaux d'étude, aux opérations de recherche/développement et de gestion des récifs coralliens à l'étranger,
- Contribuer à la mise en place d'un réseau international d'expériences pilotes de conservation et de gestion durable des récifs coralliens, à partir des expériences françaises acquises.

Glossaire

APM :	Aires Protégées Marines
ARMDES :	Australian Reef Monitoring Data Entry System
COI :	Commission Océan Indien
CORDIO :	Coral Reef Degradation in the Indian Ocean
CPER :	Contrat de Plan État – Région
CTE :	Contrat Territorial d'Exploitation
DOCUP :	Document Unique de Programmation
FEM :	Fond pour l'Environnement Mondial
FFEM :	Fond Français pour l'Environnement Mondial
GCRMN :	Global Coral Reef Monitoring Network
GIZC :	Gestion Intégrée de la Zone Côtière
ICRI :	Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens
MAB :	Man and Biosphere (UNESCO)
OLAT :	Opération Locale d'Aménagement du Territoire
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PDR :	Plan de Développement Régional
SAR :	Schéma d'Aménagement Régional
SDAGE :	Schéma Directeur de l'Aménagement et la Gestion des Eaux
SAGE :	Schéma de l'Aménagement et la Gestion des Eaux
SMVM :	Schéma de Mise en Valeur de la Mer
ZNIEFF :	Zone National d'Intérêt Faunistique et Floristique